

Objet de la délibération

**BUDGET PRIMITIF 2021 - INVESTISSEMENT
FONCTIONNEMENT TOUS BUDGETS**

N° DEL-2021-0066

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

—————
**Séance Publique du
23 mars 2021**
—————

Suite à la convocation du 15 mars 2021, la séance est ouverte à 18h30 au Palais des Congrès de Lorient, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Dominique BEGHIN, Philippe BERTHAULT, Cécile BESNARD, Bruno BLANCHARD, Jean-Michel BONHOMME, Marc BOUTRUCHE, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Marie-Françoise CERES, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Stephane DANIEL, Claudine DE BRASSIER, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Freddie FOLLEZOU, Guy GASAN, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, Fanny GRALL, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Pascal LE DOUSSAL, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Pascal LE LIBOUX, Steven LE MAGUER, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gwenn LE NAY, Lydie LE PABIC, Gaelle LE STRADIC, Dominique LE VOUEDEC, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Aurélie MARTORELL, Karine MOLLO, Rose MORELLEC, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES, Roger THOMAZO, Armel TONNERRE, Laurent TONNERRE, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Dominique YVON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Edouard BOUIN donne pouvoir à Damien GIRARD, Véronique GARIDO donne pouvoir à Laurent DUVAL, Brigitte MELIN donne pouvoir à Ronan LOAS, Celine OLIVIER donne pouvoir à Marc BOUTRUCHE, Nathalie PERRIN donne pouvoir à Jean-Michel BONHOMME

Absents :

Anne-Maud GOUJON, Pierrick NEVANNEN

Fanny GRALL et Steven LE MAGUER sont désignés secrétaires de séance.

Pôle Ressources / DFI

BUDGET PRIMITIF 2021 - INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT TOUS BUDGETS

Le projet de Budget Primitif 2021 présenté au Conseil s'équilibre tous budgets confondus, en dépenses et en recettes, à la somme de : 354 870 000 €

dont en Investissement : 123 072 000 €
et en Fonctionnement : 231 798 000 €

Il se décompose comme suit :

BUDGET PRINCIPAL : 198 516 000 €
dont en Investissement : 67 043 000 €
et en Fonctionnement : 131 473 000 €

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS : 47 759 000 €
dont en Investissement : 7 869 000 €
et en Fonctionnement : 39 890 000 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : 36 935 500 €
dont en Investissement : 12 732 000 €
et en Fonctionnement : 24 203 500 €

BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE : 10 534 000 €
dont en Investissement : 7 278 000 €
et en Fonctionnement : 3 256 000 €

BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES : 24 086 000 €
dont en Investissement : 11 795 000 €
et en Fonctionnement : 12 291 000 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : 31 705 500 €
dont en Investissement : 14 169 000 €
et en Fonctionnement : 17 536 500 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : 358 000 €
dont en Investissement : 8 000 €
et en Fonctionnement : 350 000 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU QUARTIER DE LA GARE : 3 197 000 €
dont en Investissement : 1 656 000 €
et en Fonctionnement : 1 541 000 €

BUDGET ENERGIES : 1 779 000 €
dont en Investissement : 522 000 €
et en Fonctionnement : 1 257 000 €

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-2,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu les instructions budgétaires M4 et M14,

Vu l'avis de la Commission Ressources, finances, administration générale,

Vu l'avis du Bureau,

Article 1 : **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 de Lorient agglomération, s'équilibrant en prévision de dépenses et recettes à la somme globale de 354 870 000 €.

Article 2 : **DECIDE** d'adopter les équilibres par sections et par chapitres pour le budget principal, les budgets annexes et le budget relevant d'une régie dotée de la seule autonomie financière, dans le cadre de budgets votés par nature pour la durée du mandat.

Article 3 : **DECIDE** de fixer, en 2021, aux montants suivants :

- les dotations de solidarité communautaire aux communes membres à 2 719 359 € (détaillée en annexe),
- les attributions de compensations de fonctionnement à 11 006 769 € en dépenses et 1 622 710 € en recettes (détaillée en annexe),
- les attributions de compensation d'investissement à 1 084 761 € en recettes (détaillée en annexe),

Article 4 : **DECIDE** de fixer les contributions aux organismes de regroupement conformément à l'annexe budgétaire C 3.1 « Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la Communauté ».

Article 5 : **DECIDE**, en application de l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- la constitution de provisions d'un montant de 274 000 € pour l'année 2021 au budget principal,
- la constitution de provisions d'un montant de 12 600 € pour l'année 2021 au budget annexe de l'assainissement collectif,
- la constitution de provisions d'un montant de 1 700 € pour l'année 2021 au budget annexe de l'assainissement non collectif,
- la reprise, à hauteur de 930 €, de la provision réalisée au cours des exercices budgétaires antérieurs pour couvrir la garantie accordée par Lorient agglomération aux emprunts du Centre Culturel Amzer Nevez. Le montant restant de la provision est égal à 10 % des annuités d'emprunts garantis conformément à la délibération du 15 février 2008.

Délibération adoptée à la majorité par 53 voix pour, 15 voix contre et 3 abstentions.

Vote(s) contre : Dominique BEGHIN, Edouard BOUIN, Gilles CARRERIC, Damien GIRARD, Philippe JESTIN, Steven LE MAGUER, Annaïg LE MOEL-RAFLIK, Gaele LE STRADIC, Dominique LE VOUEDEC, Fabrice LEBRETON, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Maurice PERON, Roger THOMAZO

Abstention(s) : Bruno BLANCHARD, Laure LE MARECHAL, Karine MOLLO

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Fabrice LOHER